

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 12/08/1936 modifiant celui du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial.

n° 12/08/1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 août 1936

Numéro JO
n° 477 du 31/08/1936

Date du numéro
31 août 1936

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 11 juillet 1936, modifiant le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Ent promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 11 juillet 1936 susvisé modifiant le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.